

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2011

PENSER ALTERNATIF AGIR COLLECTIF

67^e année - n°4 - avril 2011 (ne paraît pas en août) - dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA NOUVELLE CAMPAGNE DE LA CGSP WALLONNE

DOSSIER P.4



ÉDITO
L'absurdité poussée
à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
P. 3



OPINION
Pacte de l'Euro :
attention, danger !
P. 6



CHEMINOTS
Recouvrer 8 heures
de notre dignité !
P. 9

Taxe Robin des Bois : le Parlement européen prend position contre la spéculation financière

Le Parlement européen vient d'émettre deux signaux forts à destination des gouvernements, de la Commission européenne et des marchés financiers.

Il a voté, le 8 mars, à une forte majorité (529 voix pour, 127 voix contre et 19 abstentions), le rapport de l'eurodéputée socialiste grecque Anni Podimata « sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen », qui recommande la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Il a également adopté (à une majorité plus faible mais nette) un amendement au rapport Podimata indiquant que l'Union européenne devrait mettre en place la taxe même de façon unilatérale sans l'accord d'autres pays comme les USA ou le Japon, qui y sont hostiles.

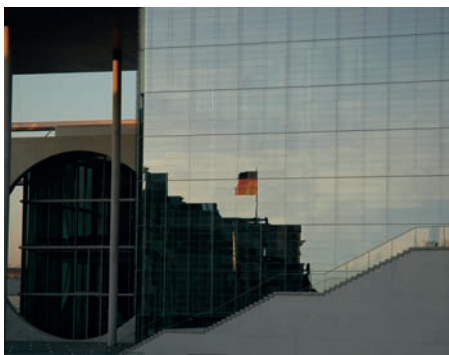
Sans attendre une hypothétique taxe au niveau mondial, une taxe au sein de l'Union européenne pourrait à elle seule déjà récolter des dizaines de milliards d'euros en faveur de la lutte contre le changement climatique et du développement. L'application d'un taux faible de taxation des transactions financières (TTF) devrait permettre de lever quelque 200 milliards d'euros annuels dans l'Union européenne. Cette taxe, similaire à celle élaborée par l'économiste James Tobin, représente surtout une avancée considérable visant à décourager les opérations spéculatives en les rendant plus coûteuses.



Délégation de militants à Berlin

La FGTB de Verriers a envoyé à Berlin, les 20 et 21 mars derniers, une délégation de militants (+/- 150 personnes).

L'objectif était de « signifier à Merkel (la Chancelière allemande) qu'on n'avait rien à faire de ses états d'âme et encore moins de ses diktats concernant le système d'indexation qui nous est propre », en venant manifester devant la Chancellerie fédérale. Cette action était une préparation aux actions menées également à Bruxelles le 24 mars dans le cadre du sommet européen.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Visites à Neufchâteau et à Redu

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise le **4 mai** un voyage en car à la Ferme des Sanglochons de Neufchâteau (Verlaine). Départ 9h derrière la gare de Charleroi Sud (coin de la rue de la Villette et de la rue Libioule).

Matin : visite du Musée du Jambon de Sanglochon. Midi : repas à la ferme, apéritif, assiette des Sanglochons, plates de Florenville gratinées au fromage d'Orval, Pils ou verre de vin. Après-midi : passage à Redu et visite d'un atelier de reliure.

Inscriptions : 071 797 111 pour le 19 avril au plus tard. Rens. 0495 340 928 Vanden Broeck Alphonse. Coût : 38 €/affiliés et 40 €/sympathisants, à verser sur le compte n°877-2028501-50 avec mention « Sanglochon ».

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'Amicale des pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, son 2^e tournoi de manille le **29 avril**. Celui-ci se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14 h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Huy

Procédures de recrutement à la SNCB

La Régionale organisera une séance d'information ouverte à tous sur les procédures de recrutement à la SNCB le **27 avril** à 10h. Auditorium CGSP de Huy, rue du Neufmoustier 8.

Renseignements et inscriptions : 085 824 555.

Namur

Fête du 1^{er} Mai

11h : meeting avec Jean-Claude Hubert, président de la FGTB, Joseph Thonon, secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur, Anne Demelenne, présidente de l'IW/FGTB et secrétaire fédérale FGTB, Yves Depas, secrétaire général du secteur « TBM » de la CGSP et Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

12h : barbecue géant (12 €/adulte - 6 €/enfant). Réservation obligatoire avant le 22 avril par versement sur compte n°636-3827404-08, communication : « SACNam 1^{er} mai 2011 » par téléphone : 071 72 91 12 / 43, par mail maryse.dussart@cgsp.be - veronique.lenaerts@cgsp.be.

L'absurdité poussée à l'extrême « la bonne gouvernance »

Quand l'autorité parle de « gestion en bon père de famille », de « bonne gestion publique », de « bonne gouvernance »,... ces propos réjouissent le citoyen qui pense : « Enfin ! Tout va s'arranger ! Plus de chômeurs, des retraites convenables assurées, une protection sociale renforcée, un niveau de vie correct pour tous les travailleurs ».

Le sommet européen réussit là un bel exercice de communication quand il invoque la bonne gouvernance pour sortir de la crise.

Info ? Intox ? Mais de quelle crise parle-t-on d'abord ?

Il est bon de rappeler que la crise relève à l'origine du secteur privé, qu'elle est financière et bancaire avant tout. Rappeler encore que les États membres de l'UE ont versé des milliards d'euros d'argent public pour sauver le système bancaire européen en totale perte après les subprimes. Choquée par l'ampleur d'une crise qu'elle n'a pas vu arriver, la Commission européenne s'est engagée publiquement il y a deux ans à mettre de l'ordre pour que pareille catastrophe ne se reproduise plus.

Aujourd'hui, force est de constater que :

- les marchés restent insuffisamment surveillés puisque les autorités ne se sont pas donné les moyens de le faire ;
- les bonus bancaires ne sont toujours pas limités (3,6 milliards d'euros pour les banques belges en 2010) ;
- les agences de notation ne sont soumises à aucune régulation et continuent leur travail de sape propice à la spéculation ;
- les instruments financiers opaques et autres produits toxiques continuent de plus belle à pourrir les marchés ;
- on continue à renforcer la base financière des banques avec de l'argent public.

C'est maintenant que les autorités européennes constatent – Oh ! Surprise ! – qu'il est impossible de respecter le pacte de stabilité et de croissance européen car les dettes publiques ont méchamment augmenté : les milliards d'euros donnés aux banques ont laissé des gouffres béants dans les budgets des États membres. L'Europe décide donc en 2010 de mettre les États membres sous pression pour équilibrer les finances publiques. Par un coup de baguette budgétaire et politique, la crise du secteur privé devient la crise du secteur public.

Bonne gouvernance, avez-vous dit ?

L'Europe demande donc à chaque État membre de prendre des mesures drastiques dans sa « gouvernance économique » en des termes politiques on ne peut plus clairs :

- elle renforce le pacte de stabilité en introduisant des sanctions pour les pays qui ne peuvent pas réduire leur dette publique ;
- elle oblige chaque État à présenter annuellement son budget national à la Commission européenne ;
- elle mesure la compétitivité de chaque État par des indicateurs axés sur les coûts salariaux par unité produite.

Il s'agit ici du « Pacte de compétitivité » de Merkel-Sarkozy repris par Van Rompuy-Barroso, sous l'appellation « Pacte de l'Euro ». Que contient-il, succinctement ?

- Les coûts salariaux dans le privé doivent suivre la productivité exclusivement et dans le public, ils doivent être « contenus ».
- La productivité doit être augmentée via des libéralisations plus poussées.
- Pour stimuler l'emploi, il faut davantage de flexicurité et l'impôt sur le travail doit diminuer et être remplacé par la hausse de la taxation de la consommation.
- L'assainissement des finances publiques est indispensable, au besoin par l'alignement des systèmes de retraites et le démantèlement des prépensions.

En résumé, la potion magique européenne de « bonne gouvernance » se base sur une perte réelle du pouvoir d'achat des travailleurs dans le privé puisque les salaires ne sont plus liés qu'à la productivité et plus à l'inflation. Cette proposition va plus loin que la suppression des mécanismes d'indexation !

Dans le secteur public, les salaires sont cités comme « cible » par l'Europe avec des réductions de masse salariale en perspective (blocage des salaires et diminution du volume de l'emploi). Les attaques contre les retraites et préretraites et des libéralisations-privatisations accrues constituent d'autres ingrédients de base de cette potion magique. Ce sont des remèdes économiques – qui ont déjà prouvé leur inefficacité par le passé – que l'on prescrit à des États malades socialement.

Une fois encore, les salaires, les dépenses sociales et les services publics devraient constituer des variables d'ajustement pour « sauver » la compétitivité des entreprises et protéger des futures crises de tous poils, qu'elles soient financières, bancaires, pétrolières,...

Un seul remède

Bonne gouvernance ? Oui, les actionnaires toucheront toujours des dividendes de plus en plus grands. Mais pour le reste... Pas de créations d'emploi garanties, pas d'amélioration du bien-être, pas d'avancées en justice sociale pour les travailleurs et les allocataires sociaux, au contraire, tout est revu à la baisse ! L'absurdité poussée à l'extrême. Et donc un seul remède : la combattre avec la FGTB et la CES.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

(11/03/2011)

La CGSP wallonne en campagne

« Penser alternatif, agir collectif »

Face à une certaine pensée unique néolibérale, la CGSP wallonne entend défendre une autre idée de la société égalitaire et solidaire. La campagne est lancée.

En 1995, Ignacio Ramonet, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* définissait la « pensée unique » de la façon suivante : « Dans les démocraties actuelles, de plus en plus de citoyens libres se sentent englués, poissés par une sorte de visqueuse doctrine qui, insensiblement, enveloppe tout raisonnement rebelle, l'inhibe, le trouble, le paralyse et finit par l'étouffer. Cette doctrine, c'est la pensée unique, la seule autorisée par une invisible et omniprésente police de l'opinion. » En tant qu'organisation syndicale, la CGSP wallonne est quotidiennement confrontée à cet état d'esprit.

Regagner la bataille des symboles et des valeurs

Cette perte progressive de nos repères nuit à notre capacité d'action et de mobilisation. Il faut donc regagner la bataille des mots, des symboles et des valeurs. Un véritable travail de reconquête. À l'ère du « chacun pour soi », de la fatalité et des dogmatismes (économiques, politiques ou religieux...), il nous appartient d'opposer la Solidarité, l'action et le libre-arbitre. Car, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le système capitaliste, des alternatives existent.

Il est important, en effet, de toujours rappeler que la richesse est le résultat de l'activité productive des salariés. Une partie de cette richesse est « mise en commun » (socialisée) à travers l'im-

pôt et les cotisations sociales. Cette socialisation des richesses permet de répondre, par l'organisation de services publics et de la sécurité sociale, à de nombreux droits sociaux fondamentaux qui ne seraient pas, ou pas correctement, rencontrés par le seul libre jeu du marché. Par exemple, l'enseignement, la culture, la protection sociale, les communications, les transports publics, la santé, l'eau, le logement... En outre, cette richesse qui sert à organiser et à développer les services publics et la protection sociale ne peut être accaparée par le système capitaliste.

Dans la période de financement collectif/public maximum, la Sécurité sociale absorbait près d'un tiers du PIB européen. Si on ajoute à cela le financement de l'ensemble des ser-



vices publics et de la fonction publique, la part de richesse produite par l'économie publique, les circuits de crédit et d'épargne publics, les mécanismes d'augmentation des salaires... le capitalisme, fin des années septante, contrôlait une part moins importante de la richesse collectivement produite qu'aujourd'hui.

Une posture plus revendicative

Face à la crise, « *il faut adopter une posture résolument revendicative, nous ne pouvons plus nous satisfaire de défendre nos droits acquis. Il en va bien évidemment ainsi en ce qui concerne les services publics.* » C'est là tout le fondement de la campagne. Cette démarche offensive passe par une refondation de la notion de service public dont la légitimité repose sur la satisfaction des besoins sociaux et dont le financement est assuré par une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus.

La faillite du système capitaliste et de son dogme du marché autorégulé nous donne une occasion unique de réaffirmer le rôle primordial des pouvoirs publics dans l'organisation de la vie en société.

L'ensemble des outils de redistribution des richesses sont la preuve irréfutable qu'une économie moderne peut être anticapitaliste !

Le développement, par l'État social démocratique, des institutions de socialisation permet de détourner une part importante de la richesse produite des circuits bancaires privés où se réalise l'essentiel du travail capitaliste. Il contribue à « euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes.

La remise en cause du système capitaliste doit passer, immanquablement, par un renforcement de nos mécanismes collectifs de solidarité que sont les services publics et la protection sociale.

La CGSP wallonne défend une société égalitaire et solidaire et veut renforcer les mécanismes de solidarité : davantage de services publics, financés par une fiscalité juste, fortement progressive et touchant l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital ; plus de sécurité sociale et une revalorisation du salaire brut ; le plein emploi par la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatrice. Voilà l'objectif de la campagne de sensibilisation de la CGSP wallonne.

Cette Europe n'est pas la nôtre

Il est important également de dénoncer une dérive néolibérale. L'idée européenne de solidarité – qui existait lors de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – a peu à peu été galvaudée au profit d'une idéologie politique. Le Traité de Rome fait d'abord le choix d'intégration "négative" dont l'objectif est l'élimination de l'ensemble des barrières qui entravent

la constitution d'un grand marché, en lieu et place de l'intégration, dite "positive" ou "politique". Cette tendance du départ s'aggrave d'année en année, avec l'Acte unique qui instaure le marché unique et, surtout,

le Traité de Maastricht, en 1993 qui crée la monnaie unique. L'Union économique et monétaire va ainsi diminuer considérablement les marges de manœuvre des États membres dans l'élaboration de leur politique économique.

La création d'une banque centrale indépendante centrée sur le seul objectif de lutte contre l'inflation et l'élaboration d'un "Pacte de stabilité" qui corsette la politique budgétaire des États membres complètent le dispositif. « *L'usage d'une monnaie unique dans un marché intérieur où règne une concurrence entre différents*

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

systèmes socioéconomiques renforce la concurrence par le bas en matière sociale et fiscale », comme le constatent les chercheurs Sophie Heine et Denis Stokkink.

Tout cela fournit un cadre cohérent qui permet la remise en cause des services publics, de la protection sociale, de l'intervention du secteur public dans l'économie ou encore de droit du travail qui sont considérés comme autant d'entraves à la liberté du marché qui n'a de cesse de s'approprier ces institutions sociales pour les marchandises et en retirer des profits maximaux.

Contrairement à ce qui est souvent proclamé – la neutralité des instruments européens sur le fonctionnement des services publics – il y a bel et bien une orientation voulue. L'essentiel des ressources d'une nation devrait, en effet, être réaffecté au secteur privé, proclamé comme le seul secteur efficace pour organiser une économie. Et le dernier projet concocté par la Commission Barroso, « *Europe2020* », n'est rien de plus que la transcription de ce travail visant à nier le rôle des autorités publiques.

Un blog, des affiches, des supports de réflexion

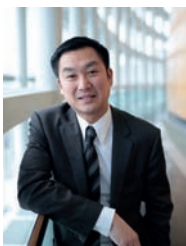
La campagne va se dérouler tout au long des mois à venir et être déclinée à travers plusieurs thématiques destinées à combattre certaines idées reçues : trop chère la fonction publique, mon œil ! Le salaire brut : une solution d'avenir. La pension légale : à développer en priorité... Cette campagne sera soutenue par une série d'affiches, un blog alimenté en permanence, des formations dispensées aux militants... ■

Blog : <http://penser-alternatif.be>

« Il faut
regagner
la bataille
des mots »

Pacte de l'Euro : **attention, danger !**

Liêm Hoang-Ngoc, député européen (PS français), économiste de la nouvelle génération, détaille l'effet des mesures budgétaires prévues par le « paquet gouvernance », déclinaison de la proposition franco-allemande de Pacte de compétitivité. Un train de réformes qui tuent dans l'œuf toute marge de manœuvre d'une politique de gauche.



La Commission européenne a rédigé un paquet de six directives qui doivent être adoptées lors de la session de juin (du Parlement européen), un « paquet gouvernance » qui est en réalité le frère jumeau du Pacte Merkel-Sarkozy. Pour les citoyens européens, la situation est résumée par le dicton : « *Peu m'importe de savoir qui tient le fusil, je ne vois qu'une chose : je ne suis pas du bon côté* ».

Au nom de la résorption des déséquilibres économiques intra-européens, le pacte impose de réduire les coûts salariaux des pays dont la balance commerciale est déficitaire. Il privilégie ainsi la solution néolibérale de gestion des « chocs asymétriques » par la flexibilité des marchés.

L'Europe peut-elle se passer de politique budgétaire ?

La voie sociale-démocrate, consistant à utiliser les fonds structurels pour faire converger vers le haut les pays déficitaires, est quant-à-elle condamnée par les récents choix du Conseil européen de ne pas accroître les ressources du budget communautaire.

Ce budget pourrait à l'évidence être abondé par la forte épargne européenne, que mobiliseraient des « Eurobonds ». Malheureusement, leur émission, qui nécessite une modification des traités, fait toujours débat alors qu'elle permettrait de faire face aux attaques spéculatives contre les dettes souveraines et de

financer les objectifs de la stratégie UE 2020. Ces derniers resteront, à défaut, lettre morte, comme le fut feu la Stratégie de Lisbonne.

La solution des Eurobonds

Dans un contexte où la politique monétaire s'avère incapable à elle seule de soutenir la reprise, l'Europe ne peut se passer de politiques budgétaires. À cet égard, la fin janvier 2011 fut marquée par le succès de l'émission de ce que les institutions européennes évitent pour l'heure d'appeler premiers *Eurobonds*. Or, les marchés se sont rués sur ces titres, émis à un taux relativement faible, par le Fonds européen de stabilité financière pour financer les dettes souveraines des pays faisant l'objet d'attaques spéculatives.

Ces titres pourraient également financer à hauteur honorable le budget communautaire pour alimenter les fonds structurels, nécessaires pour faire converger les nouveaux entrants vers les niveaux de développement des pays de l'ouest de l'Europe. Ceci rendrait possible l'harmonisation sociale et fiscale qui demeure un vœu pieux.

Le rachat des dettes souveraines par la BCE

Si, de surcroît, la Banque centrale européenne (BCE) déclarait au grand jour qu'elle rachetait massivement les dettes souveraines en cas de primes de risques injustifiées exigées par les marchés (comme elle a commencé à le faire en catimini sur le marché secondaire pour contourner les interdictions du Traité de Lisbonne), les États membres de l'Union européenne disposeraient de deux armes atomiques, dissuadant les marchés de spéculer cyniquement successivement sur l'une, puis sur l'autre des dettes souveraines.

Et si, par bonheur, les socialistes par-

venaient à promouvoir des normes contra-cycliques de politique budgétaire dans le cadre du « paquet gouvernance économique », les voies d'une véritable sortie de crise, s'appuyant sur des budgets ambitieux et la promotion du modèle social européen, seraient tracées.

Deux scénarios possibles

Ce scénario progressiste exige, à tout le moins, des avancées décisives vers le fédéralisme budgétaire et la nomination d'un Président de la BCE pragmatique.

À défaut, c'est un scénario d'enlèvement qui se dessinerait. Les embryons d'Eurobonds finiront par naître tant bien que mal, mais l'économie européenne qu'ils sont censés financer souffrira de rachitisme aigu, compte tenu de la poudre de lait, faite d'austérité budgétaire et salariale, dont elle sera nourrie. L'Europe replongerait vers la récession et les déficits persisteront, conduisant à de nouvelles mesures d'austérité, dogmatiquement imposées par les autorités européennes.

Ce scénario est peu perturbant pour les marchés, rassurés de voir se développer des « mécanismes de solidarité » assurant les créanciers des États d'être payés. Il perdurera tant que l'ajustement par les salaires et le chômage est socialement accepté... ■

Extrait d'une tribune parue dans Mediapart (www.mediapart.fr)

Site internet : www.liemhoangngoc.eu



L'austérité pèse sur le secteur public en Europe

Les travailleurs du secteur public, en Europe, ont été les premiers et les plus durement touchés par l'austérité. Ils sont une « cible facile » pour les ministres des Finances qui cherchent à réduire les importants déficits publics, rapidement et simplement, en diminuant les salaires dans le secteur public pratiquement du jour au lendemain.

Un grand nombre d'emplois publics ont au même moment été supprimés par le non renouvellement de contrats temporaires. D'autres pertes d'emplois seront à déplorer à moyen terme lorsque des travailleurs quittant le service public ne seront pas remplacés. Une raison supplémentaire de viser le secteur public est l'« effet domino » que les réductions salariales dans ce secteur ont sur le reste de l'économie : si de telles réductions sont appliquées dans le secteur public, il devient alors logique de les appliquer également dans le secteur privé.

Effet domino sur les salaires

Si le salaire moyen diminue, le niveau du salaire minimum est à son tour mis sous pression. Et, si toute la structure salariale est affectée, les allocations de chômage doivent également être réduites afin de rétablir des incitants financiers pour que les chômeurs retrouvent du travail.

C'est ainsi que les réductions de salaires dans le secteur public constituent la première étape d'une très forte spirale sociale négative. Les mesures d'austérité prises dans de nombreux pays membres de l'UE illustrent la brutalité dévastatrice à laquelle les travailleurs du secteur public doivent faire face dans tous ces pays.

Tour d'Europe de l'austérité

Les salaires nominaux ont été bloqués en Bulgarie, Pologne, Roumanie, France, Espagne, Slovaquie, Italie et Portugal. Dans plusieurs de ces pays, ces blocages ne sont pas limités à un an mais seront maintenus pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Compte tenu de l'inflation, le blocage des salaires nominaux revient à une véritable diminution des salaires.

Suivant les pays, le blocage des salaires nominaux est suivi ou précédé

d'une réduction de ces salaires. L'Allemagne va réduire les salaires du secteur public de 2,5 % en 2011 alors que l'Espagne les a déjà réduits de 5 % en 2010. Le Portugal a pendant ce temps instauré une réduction salariale de 10 % quoique celle-ci ne soit d'application que pour les salaires supérieurs à 1 500 euros. L'Estonie et la Lituanie ont réduit les salaires d'environ 8 %.

Vient ensuite l'Irlande où les salaires dans le secteur public ont été réduits en différentes étapes d'à peu près 13 %. Ces réductions sont même plus importantes encore en Grèce (-20 %) et en Roumanie (-25 %). La palme revient à la Lettonie qui bat tous les records avec des diminutions de salaires allant jusqu'à 50 % !

Au même moment, l'emploi dans le secteur public est sacrifié : la Pologne et la Bulgarie vont le réduire de 10 %. La Roumanie a annoncé 250 000 pertes d'emplois dans le secteur public tandis que le Royaume-Uni a récemment fait état d'une réduction de 490 000 emplois, soit 10 % de la main-d'œuvre totale du secteur public.

Des conséquences très graves

Pour l'économie européenne, les conséquences de l'austérité dans le secteur public seront très graves.

Au vu des chiffres, on peut s'attendre à ce qu'un million de travailleurs du secteur public perdent leur emploi dans les toutes prochaines années. Ces pertes d'emplois directs se traduiront dans l'économie par une moindre demande et de moindres dépenses qui, à leur tour, entraîneront des pertes d'emplois indirects. Dès lors, après la perte de 5 millions d'emplois

durant la récession, de 1,5 à 2 millions d'emplois supplémentaires seront perdus ! Il faut noter qu'il s'agit là d'une estimation prudente car les effets de la demande négative induite par les réductions de salaires dans le secteur public n'ont pas été pris en compte.

« L'austérité ne marchera pas. Mais elle nous mènera à la ruine ! »

En outre, du fait de l'importante dette du secteur privé dans les pays où les réductions sont les plus sévères (Royaume-Uni, Espagne, Portugal), la dynamique de création d'emplois dans le secteur privé ne suffira pas à compenser ces coups supplémentaires portés à l'emploi. L'austérité dans le secteur public signifie donc qu'un taux de chômage élevé s'installe pour de nombreuses années.

En plus des effets immédiats sur la demande et l'activité économique, il y aura également des effets structurels. Les emplois et les salaires du secteur public ne doivent pas être seulement considérés comme des coûts. Ils doivent au contraire être vus comme un investissement pour l'avenir de l'économie et de la société. Si des écoles et des hôpitaux ferment, si les investissements dans l'enseignement diminuent, si les services de programmation des infrastructures publiques sont réduits, si on assiste à un exode de personnel qualifié (enseignants, médecins, infirmières, ingénieurs,...) vers d'autres pays et régions du monde, l'économie souffrira alors aussi à long terme. ■

Article extrait du Moniteur de l'Austérité de la Confédération européenne des syndicats : <http://www.etuc.org/r/1599>

Pour une loi de financement **solidaire et équitable**

Dans la suite logique de la fédéralisation de l'État mise en œuvre au fil des réformes institutionnelles successives, le financement des entités fédérées - communautés et régions - relève d'un mécanisme technique, complexe et évolutif. À l'heure de nouvelles réformes institutionnelles d'envergure, il est capital, singulièrement pour Bruxelles, de refonder cette loi de financement sur des principes solidaires et équitables.

Depuis 1989, la loi spéciale de financement organise les transferts de moyens entre l'État fédéral, les communautés et les régions. De réforme en réformes, ces deux dernières entités ayant progressivement reçu plus de compétences, ont vu augmenter les transferts dans leur direction. Le mécanisme de répartition s'est modifié et s'est agrémenté de nombreuses mesures d'arbitrage destinées à corriger tant bien que mal les distorsions dans la répartition des moyens. Après de multiples adaptations, la loi spéciale de financement comporte quelques anomalies que chacun s'entend à vouloir réformer. Tout le problème est de savoir comment, tant les approches et perceptions sont différentes selon qu'on se trouve au nord, au sud ou à Bruxelles.

Faut-il le rappeler, dans notre pays, l'impôt des personnes physiques (IPP) est perçu par l'État fédéral en fonction du lieu de résidence. Les régions, qui disposent de l'autonomie fiscale (elles prélèvent des taxes et décident de leur destination budgétaire) sont financées par des dotations fédérales provenant de l'IPP, mais également par les recettes de leurs propres taxes.

Les communautés, compétentes pour la culture, l'enseignement, la santé, le sport, etc., ne disposent d'aucune autonomie fiscale et dépendent donc du niveau fédéral pour leur financement. Leurs ressources proviennent pour 70 % de la TVA (taxe non personnalisée) et pour 25 % du rendement de l'IPP.

D'autres principes interviennent dans les calculs de répartition, un principe de solidarité qui veut que les plus riches contribuent au financement des plus pauvres, mais également un principe de « juste retour » qui joue en fonction du rendement de

l'IPP dans chaque entité ; on pourrait le résumer par la formule « I want my money back ».

Dans un système aussi complexe, les différentes entités fédérées ne trouvent pas toujours leur compte, loin s'en faut.

La revendication de plus d'autonomie régionale est susceptible de présenter des effets pervers. Par exemple, dans cette logique, les régions les plus riches pourraient être tentées de développer une concurrence fiscale créant une discrimination sociale sur base du lieu de résidence. Il se pourrait en effet que dans une même entreprise employant des travailleurs habitant dans des régions différentes, ces derniers reçoivent un même salaire brut, mais que leurs rémunérations nettes respectives soient différentes suite à l'application de barèmes différenciés du précompte professionnel !

En Région bruxelloise, la discrimination serait plus criante encore car on pourrait voir s'installer des différences de traitement entre francophones et néerlandophones sur le plan des avantages sociaux.

Le paradoxe bruxellois

L'inéquité des clés de répartition est particulièrement flagrante dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, elle a contribué à 19 % du PIB¹ alors qu'elle n'a reçu que 8,5 % de financement provenant de l'IPP. Cette part élevée dans la production de richesse témoigne de son intense dynamisme économique tandis que son faible rendement pour l'IPP illustre la faiblesse du revenu moyen des habitants.

C'est ainsi qu'en vingt ans, la Région de Bruxelles-Capitale est passée de 13 % au-dessus de la moyenne nationale à 14 % en-dessous de celle-ci !



Au moment de travailler sur une nouvelle réforme institutionnelle, il faudra que le gouvernement tienne compte de ces aspects et se montre créatif pour imaginer d'autres clés de répartition permettant de donner à Bruxelles les moyens financiers structurels dont elle a absolument besoin. On devrait donc intégrer davantage de critères objectifs dans les mécanismes d'attribution de moyens financiers aux communautés et régions, comme par exemple le nombre d'élèves inscrits dans les réseaux d'enseignement ou encore la population dans chaque communauté.

Des solutions équitables et solidaires existent. L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP les défendra.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

1. Le produit intérieur brut est une estimation de la richesse créée dans le pays sur une période donnée.



Recouvrer 8 heures de notre dignité !

Invariablement, constamment, inlassablement, perpétuellement, obstinément, il est un concept qui revient dans toutes les conversations, toutes les discussions, tous les reportages, les magazines d'information : « **c'est la crise** ».

Crise financière, crise économique, crise industrielle, crise énergétique, crise écologique, crise politique mais aussi, bien sûr, crise ferroviaire. Le chemin de fer, notre chemin de fer est en crise, une crise profonde, très profonde nous dit-on...

Crise ferroviaire... soit... mais en définitive, de quoi s'agit-il en fait ?

À en croire les médias, tous les médias, les seuls qualificatifs qu'il se puisse attribuer dès qu'on évoque le ferroviaire sont : catastrophique, lamentable, désastreux, épouvantable, affreux, déplorable, navrant... rien de bien laudatif dans tout cela. Que du discours médiatique bien destructeur, du jeter en pâture à la vulgate populaire avide de viandes un peu charognées et pourtant porteur d'un message savamment orchestré, subtilement arrosé sous forme d'une sorte de litanie confinante à l'intégrisme, à l'encontre des services publics et du service public ferroviaire en particulier.

C'est ainsi que, in fine, le citoyen ainsi conditionné devient convaincu qu'emprunter un train pour se rendre d'un point A vers un point B relève de l'exploit, de l'acte héroïque même si ce même citoyen n'a plus vu un rail de près depuis qu'il a arrêté sa scolarité, il y a une vingtaine d'années.

Bref, aujourd'hui, chacun, autorisé ou non, en connaissance de cause ou pas, se plaît à disserter sur la calamité ferroviaire, chacun y va de sa petite histoire, de son anecdote, de sa bonne blague, de son expérience vécue, rêvée, parfois inventée de toutes pièces mais toujours relevante et mettant, à souhait, en exergue la « merditude ferroviaire ».

Dans ce contexte « hostile-hostile » vis-à-vis de notre métier, de nos professions, dans ce terreau de mécontentement collectif, une inextricable tension est en train de germer.

Tension qui se veut de plus en plus lourde, pression de plus en plus oppressante sur le monde ferroviaire, ses acteurs, les gestionnaires mais aussi les chevilles ouvrières de chaque jour, les travailleurs du rail, les cheminots.

À telle enseigne que certains disent en avoir perdu la fierté...

Sommes-nous donc véritablement si mauvais ?

S'il est indéniable que la ponctualité est pour le moins lamentable et que les indicateurs sont tous au rouge au point d'atteindre la médiocrité qui sévit en '98, n'est-il pas raisonnable, sans rien vouloir excuser, de relativiser quelque peu les choses voire de les objectiver ?

Ainsi, si dire qu'un peu plus de 10 % des trains accusent des retards, c'est aussi dire que près de 90 % des trains ont pratiquement respecté l'horaire assigné. Si l'on considère que le nombre de voyageurs transportés a crû de 50 % en une dizaine d'années, cela signifie, qu'on le veuille ou non, que, de facto, plus de voyageurs sont aujourd'hui transportés et à l'heure, s'il vous plaît, par rapport à hier !

Que dire de la route et des interminables files aux heures de pointe ?

Faut-il se contenter de ce constat médiocre ? Certainement non... mais de là à perdre la fierté du métier pour cause de trop mauvais services rendus au monde extérieur, il y a un écartement que nous ne pouvons nous autoriser à franchir vu les piètres conditions qui nous sont imposées. Car les causes du mal, elles, sont connues.

Si un mal répand la terreur, mal que le ciel en sa fureur, inventa pour punir les crimes du chemin de fer... Si un mal règne au sein de la famille des cheminots, c'est bien celui de la non-reconnaissance tant à l'interne (au sein de l'entreprise, par la hiérarchie) qu'à l'extérieur (parmi les usagers) des efforts que ces travailleurs doivent, chaque jour, déployer pour limiter, avec les maigres moyens dont ils disposent, l'inéluctable casse quotidienne, résultante inévitable d'une gestion lamentable trop longtemps tolérée.

Et si gestion lamentable il y a et il y eut, et bien que soient sanctionnés les gestionnaires ! Que les grands stratèges qui, du haut de leurs certitudes et de leur savoir indubitable, ont pris les options les plus foireuses, banquent !

Qu'en revanche, soient reconnus les efforts quotidiennement consentis par ceux qui, avec leur expérience et leur expertise, tentent de limiter les effets néfastes de ces erreurs tactiques dans un monde de plus en plus exigeant !

Et ainsi, et ainsi seulement, enfin, la chape de plomb qui pèse sur la famille des travailleurs du rail pourra quelque peu s'alléger et ils pourront recouvrer un environnement de travail un tant soit peu serein !

C'est la raison pour laquelle nous avons forcé quelque peu le lancement d'un grand processus de négociation visant à la conclusion d'un nouvel accord social qui apportera un plus pour tous les cheminots.

Déjà, des voix s'élèvent pour décréter le moment comme mal choisi. Peut-être ont-elles raison. C'est que les arguments ne manquent guère :

- la conjoncture est mauvaise,
- le Gouvernement et les Ministres compétents sont en affaires courantes,
- les CEO sont en affaires prudentes,
- certains directeurs généraux sont en attente d'une retraite qu'ils qualifient eux-mêmes de largement méritée,
- un nouveau contrat de gestion devra être conclu l'an prochain,
- il devra être tenu compte des recommandations post Buizingen, et avec quels moyens ?
- un nouveau plan décennal d'investissements devrait bientôt dessiner le futur paysage ferroviaire, on n'en connaît même pas les contours...

Bref, autant de bonnes-mauvaises raisons pour postposer une négociation qui, inévitablement, vu le nombre d'incertitudes qui règnent, ne pourra se tenir dans un climat calme paisible et serein.

Mais en a-t-il déjà été autrement dans le passé ? Peut-on légitimement croire et affirmer que demain, ce sera mieux ?

Alors, dans la négative, prenons notre courage à deux mains, retrouvons-nous les manches et affirmons notre détermination à nous faire valablement entendre, à réclamer notre juste dû, mettons tout à plat et faisons valoir nos exigences, nos revendications.

Santiago Calatrava, le concepteur du bâtiment de la gare de Liège-Guillemins, se plaît à déclarer qu'offrir aux usagers une belle gare, c'est leur rendre 5 minutes de leur dignité.

Osons affirmer que ce que nous voulons pour tous les cheminots c'est, par journée prestée, recouvrer 8 heures de notre dignité. Telle est notre volonté, telle est notre fierté !

G. Gelmini
Président

Compte rendu de la sous-commission paritaire du 28 février 2011

1. Recrutement de techniciens spécialité travaux de voie

L'actuelle procédure de sélection prévue par le régime organique pour l'accès au grade de technicien travaux de voie ne permet plus de disposer d'une base de candidats dans laquelle on peut recruter.

La Société propose les mesures suivantes :

- une augmentation du nombre de candidats potentiels pour cet emploi par l'élargissement des diplômes qui peuvent être pris en considération ;
- une adaptation du mode de sélection en tenant compte des aptitudes exigées d'un technicien travaux de voie comme le planning, l'organisation, la gestion d'une équipe.

Afin de rencontrer les besoins, il est proposé de suspendre provisoirement le mode de sélection actuelle et de le remplacer par un nouveau système :

- **Accès** : les candidats doivent être en possession d'un certificat d'enseignement technique ou professionnel secondaire supérieur obtenu dans les secteurs construction, industrie ou sciences appliquées ou orienté vers l'architecture ou les techniques graphiques.

- **Épreuve** : elle comporte une partie écrite (QCM), des tests d'aptitude et une partie orale.

- **Entretien** : il a pour but d'apprécier la motivation du candidat, ses compétences comportementales, ses facultés de raisonnement et de compréhension, son intérêt pour l'entreprise et l'emploi de Technicien TTV. On vérifiera ses compétences techniques sur les matières suivantes :

- mathématique de base,
- mécanique et mécanique appliquée,
- notion de résistance des matériaux,
- connaissance des matériaux.

- **Critères de réussite** : pour être appelés aux tests d'aptitude, les candidats doivent obtenir au moins les 10/20 des points à la partie écrite. Pour être appelés à l'entretien, les candidats doivent avoir satisfait aux tests d'aptitude. Ils sont déclarés lauréats s'ils obtiennent au moins les 12/20 des points de l'entretien.

Nous avons demandé pour que la Société organise également une épreuve de technicien TTV pour les chefs de maintenance.

2. Rapport d'évaluation des périodes des examens des techniciens ELM

Le processus de recrutement en lui-même.

Depuis le rapport remis en février 2010, la procédure de recrutement n'a subi aucune modification.

Vu la pénurie en techniciens ELM

surtout affichée du côté néerlandophone, tous les lauréats des épreuves sont certains d'être installés.

Il ne faut plus attendre la rédaction du procès-verbal définitif de l'épreuve avant d'envoyer les lauréats à la visite médicale. Nous sommes passés à une procédure dite « **tout en un jour** » depuis le mois de mars 2010.

Les candidats reçoivent à l'issue de leur passage devant le jury le résultat de la délibération du jury, positif ou négatif.

Grâce à la collaboration de CPS, les candidats déclarés lauréats à l'issue de la partie orale de l'épreuve se rendent immédiatement à la visite médicale. Les candidats ne se déplacent donc plus qu'une seule fois.

Des épreuves sont organisées hebdomadairement à jour fixe en « **local** » pour répondre à des demandes cruciales d'Infrabel et de la SNCB.

Ainsi, des épreuves sont organisées à Anvers, Gand et Malines et à Bruxelles.

Les candidats sont directement contactés pour leur proposer un éventail de dates et il leur appartient de choisir la date à laquelle ils présenteront l'épreuve.

Ils sont ensuite invités à réaliser un questionnaire de personnalité (OPQ) depuis leur domicile et sont à nouveau contactés quelques jours avant l'épreuve afin de s'assurer de leur présence. Cette procédure a un impact indéniable sur le taux d'absentéisme.

Le taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme enregistré en 2010 est de 37 %. En 2009, il était de 52 %. Il n'y a pas de différence dans l'absentéisme constaté en fonction des rôles linguistiques francophone (38 %) et néerlandophone (38 %). (Voir tableau 1).

Les candidats

En 2010, 3 séries d'épreuve pour 2

avis FR et 97 séries pour 18 avis NL ont été organisées pour les techniciens ELM, ainsi que 24 séries pour 5 avis FR/NL et 75 séries pour 15 avis NL pour les techniciens ELM principaux.

Nombre de candidats

Le nombre total de candidats invités à présenter les épreuves en 2010 se répartit comme suit : (Voir tableau 2).

En 2010 presque trois centaines d'inscriptions en plus qu'en 2009, année au cours de laquelle nous avons enregistré 1 848 inscriptions à nos épreuves de techniciens (1 339) et techniciens principaux (509).

Face à la pénurie dans ce métier, les candidats techniciens ELM qui ne possèdent pas le diplôme adéquat peuvent cependant s'inscrire à l'épreuve et, avant d'être autorisés de prendre part à l'épreuve, sont soumis à un prescreening réalisé par les psychologues de H-HR.143 en vue d'obtenir un certificat de compétences acquises.

Il s'agit d'un prescreening téléphonique d'une durée approximative de 30 minutes au cours duquel le candidat est interrogé sur sa motivation, son parcours scolaire et son expérience professionnelle.

Ensuite quelques questions tech-

Tableau 1 : Taux d'absentéisme à l'épreuve en 2009 et 2010.

Année	Grade	Rôle linguistique	Inscrits	Présents	Taux d'absence
2009	ELM	Total	1 339	638	52 %
		FR	605	301	50 %
		NL	734	337	54 %
	ELM ppal	Total	509	249	51 %
		FR	335	165	51 %
		NL	174	84	52 %
	Grand total		1 848	887	52 %
2010	ELM	Total	1 388	843	39 %
		FR	207	109	47 %
		NL	1 181	734	38 %
	ELM ppal	Total	738	486	34 %
		FR	412	276	33 %
		NL	326	210	36 %
	Grand total		2 126	1 329	37 %

Tableau 2 : Nombre de candidats invités à présenter les épreuves.

Année	Grade	Rôle linguistique	Catégorie	Inscrits
2010	ELM	Total		1 388
			FR	Externe
			Agent	60
		NL	Externe	1 072
			Agent	109
		ELM ppal	Total	
	FR			Externe
			Agent	26
	NL		Externe	278
			Agent	48
			Grand total	

niques relatives à l'électricité générale lui sont posées. Toutes ces questions ont pour but d'obtenir une image des compétences que le candidat a acquises.

À la fin de ce prescreening téléphonique la décision (positive ou négative) est communiquée au candidat. Chaque candidat a la possibilité de se préparer au prescreening. Un syllabus « **Électricité générale** » est mis à sa disposition pour l'aider dans sa préparation.

Dans ce cadre, 181 candidats ont déposé une candidature et 43 d'entre eux ont fait l'objet d'un screening positif. Ce résultat positif donne accès à l'épreuve au cours de laquelle le candidat sera évalué de la même manière que les candidats disposant du diplôme requis pour accéder à l'épreuve. Sur 43 candidats invités, 4 ont été déclarés lauréats.

Le tableau 3 ci-dessous le trajet poursuivi par les candidats qui ont obtenu un prescreening positif.

Le nombre total de candidats présents lors des épreuves organisées en 2010 est de 385 francophones et 944 néerlandophones.

Parmi ces candidats, 58 francophones et 126 néerlandophones sont des agents du Groupe SNCB. (Voir tableau 4).

Taux de participation

Le taux de participation général est de 62 % pour les francophones et de 63 % chez les néerlandophones, alors qu'il était respectivement de 50 % et 46 % en 2009. (Voir tableau 5).

Les lauréats

Taux de réussite à la partie éliminatoire du QCM est de 65 % chez les francophones et de 60 % chez les néerlandophones. (Voir tableau 6 en page 13).

Tableau 3 : Trajet après prescreening positif.

	QCM Négatif	QCM Positif, Jury Négatif	QCM Positif, Jury Positif = lauréat	Absent
Nombre	26	8	4	5
Pourcentage	60,5 %	18,6 %	9,3 %	11,6 %

Tableau 4 : Nombre de candidats effectivement présents aux épreuves organisées en 2010.

Année	Grade	Rôle linguistique	Catégorie	Présents
2010	ELM	Total		843
		FR	Externe	73
			Agent	36
		NL	Externe	649
			Agent	85
	ELM ppal	Total		486
		FR	Externe	254
			Agent	22
		NL	Externe	169
			Agent	41
	Grand total			1 329

Tableau 5 : Taux de participation aux épreuves organisées en 2010 (nombre total de candidats présents/le nombre total de candidats invités).

Année	Grade	Rôle linguistique	Catégorie	Lauréats au QCM	Taux de réussite
2010	ELM	Total		446	53 %
		FR	Externe	31	42 %
			Agent	13	36 %
		NL	Externe	353	54 %
			Agent	49	58 %
	ELM ppal	Total		374	77 %
		FR	Externe	190	75 %
			Agent	15	68 %
		NL	Externe	133	79 %
			Agent	36	88 %
	Grand total			820	62 %

La différence entre les taux de réussite francophone et néerlandophone au QCM trouve sans doute son explication dans le fait que les épreuves francophones s'adressaient principalement à des bacheliers alors que la population néerlandophone est composée de bacheliers et de diplômés de

l'enseignement secondaire supérieur.

Taux de réussite

Taux de réussite général à l'épreuve

128 francophones et 275 néerlandophones ont été déclarés lauréats à l'issue des épreuves organisées en 2010.

Le taux de réussite général au terme des épreuves est de 30 %. Nous entendons par taux de réussite général, le nombre de lauréats divisé par le nombre de candidats présents aux épreuves. Les candidats francophones réussissent légèrement mieux que les néerlandophones : 33 % pour les francophones pour 29 % pour les néerlandophones. Cette différence s'explique par les populations concernées, presque exclusivement des bacheliers pour les candidats francophones. (Voir tableau 7).

Taux de réussite en jury

Le taux de réussite en jury est de 49 % et peut se décliner au niveau des rôles linguistiques en 51 % pour les francophones et 48 % chez les néerlandophones. (Voir tableau 8).

Évolution de l'absentéisme et de la réussite en 2010

L'absentéisme

L'évolution du taux

Alors que 56 % des inscrits ne se présentent pas à l'épreuve écrite pour la période 2005-2008 et que 52 % sont absents en 2009, le taux d'absentéisme passe à 37 % en 2010.

L'organisation des épreuves sur une base hebdomadaire et la faculté laissée aux candidats de choisir leur date d'examen ne sont certainement pas étrangères à la diminution du taux d'absentéisme tout comme l'organisation d'épreuves en « local » (Anvers, Gand, Malines).

Contribue également à cette amélioration le fait que tous les candidats sont contactés directement au minimum à trois reprises en cours de procédure (pour fixer leur date d'examen, les informer sur le test de personnalité OPQ, confirmer leur présence à la date d'examen retenue initialement), qu'une présentation d'une table des matières simplifiée à étudier pour l'examen remplace un règlement programme rébarbatif.

Tableau 6 : Nombre de lauréats et taux de réussite à la partie éliminatoire « électricité générale » du QCM (nombre de lauréats/nombre de candidats présents aux épreuves organisées en 2010).

Année	Grade	Rôle linguistique	Catégorie	Taux de participation
2010	ELM	Total		61 %
		FR	Externe	50 %
			Agent	60 %
	NL	Externe	61 %	
			Agent	78 %
		ELM ppal	Total	66 %
Grand total	FR	Externe	66 %	
			Agent	85 %
		NL	Externe	61 %
		Agent	85 %	
	Grand total			63 %

Tableau 7 : Nombre de lauréats et taux de réussite général (nombre de lauréats/nombre de candidats présents aux épreuves).

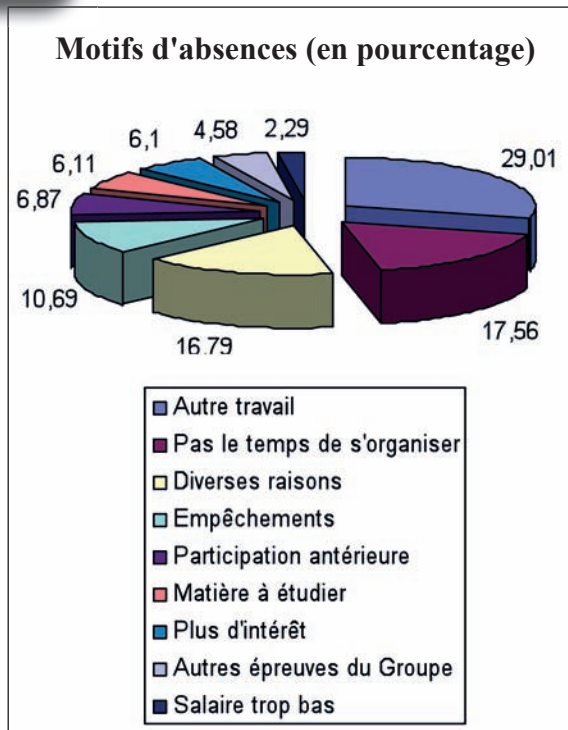
Année	Grade	Rôle linguistique	Catégorie	Lauréats en jury	Taux de réussite	
2010	ELM	Total		225	27 %	
		FR	Externe	15	21 %	
			Agent	10	28 %	
		NL	Externe	176	27 %	
			Agent	24	28 %	
		ELM ppal	Total	178	37 %	
	Grand total	FR	Externe	97	38 %	
				Agent	6	27 %
			NL	Externe	61	36 %
			Agent	14	34 %	
		Grand total			403	30 %

Tableau 8 : Taux de réussite en jury (nombre de lauréats/nombre de candidats ayant réussi le QCM).

Année	Grade	Rôle linguistique	Catégorie	Taux de réussite jury	
2010	ELM	Total		50 %	
		FR	Externe	48 %	
			Agent	77 %	
		NL	Externe	50 %	
			Agent	49 %	
		ELM ppal	Total	48 %	
	Grand total	FR	Externe	51 %	
				Agent	40 %
			NL	Externe	46 %
			Agent	39 %	
		Grand total			49 %

Analyse de l'absentéisme

Une analyse de l'absentéisme auprès de 108 candidats néerlandophones a été réalisée par des psychologues de H-HR.143 et livre les résultats suivants :



La raison la plus souvent invoquée pour justifier une absence est donc celle d'avoir trouvé un travail ailleurs (29 %), car les candidats déposent souvent leur candidature en même temps auprès de plusieurs employeurs.

Le choix du candidat pour une autre entreprise s'explique par un salaire plus attractif, une procédure moins longue et la certitude d'obtenir un travail pas trop éloigné de son lieu de domicile.

La deuxième raison est celle du manque de temps pour s'organiser, pour obtenir un congé auprès de son employeur actuel ainsi que pour se préparer convenablement à l'épreuve.

Une approche individuelle du candidat a été mise en place de manière à exclure aussi souvent que possible les absences fondées sur ces raisons. Le caractère hebdomadaire des épreuves permet effectivement aux candidats de choisir une date parmi plusieurs.

La troisième raison est en fait une compilation de diverses raisons

comme la perte du diplôme, l'absence de casier judiciaire vierge, le train raté, l'oubli de ses papiers d'identité,...

Lors du questionnement sur les motifs d'absence, la matière à apprendre a également été abordée.

Un certain nombre de candidats (6,11 %) a indiqué que la matière à connaître pour l'épreuve est une raison pour retirer sa candidature.

Plusieurs candidats estiment que l'assimilation de la matière est réalisable moyennant un rafraîchissement des connaissances. Le syllabus « Électricité générale » et les exemples de questions mis à disposition sur le site Internet constituent à cet effet un support apprécié. Les réactions à ce sujet sont très positives.

Les nouveautés 2010

Gageons que les nouvelles mesures développées en 2010 et citées ci-après apporteront leur contribution à une nouvelle diminution de ce taux d'absentéisme :

- la mise en ligne depuis juillet 2010 d'un syllabus des matières à connaître et d'un modèle de questionnaire depuis septembre 2010 sur le site Internet du recrutement ;
- le développement de partenariats avec le VDAB, le Forem, Actiris pour l'organisation de journées d'information et visite d'ateliers ;
- le développement avec le VDAB d'une formation préparatoire aux épreuves qui pourra être suivie au sein de cette institution pour les demandeurs d'emploi ou disponible sous forme de e-learning pour les chercheurs d'emploi inscrits à l'une de nos épreuves ;
- l'implémentation du certificat de compétences acquises ;
- la recommandation de candidats effectuée par deux bureaux de sélection.

Le taux de réussite général en 2010

Le taux de réussite général (nombre de lauréats divisé par le nombre de

candidats présents) en 2010 n'a pas sensiblement évolué par rapport à celui enregistré lors des quatre derniers mois de l'année 2009, pour lesquels la procédure d'épreuve était identique à celle en cours. En effet, les taux en 2009 étaient de 31 % pour les francophones et 26 % pour les néerlandophones et ils sont respectivement de 33 % et 29 % en 2010.

Problématique des techniciens électromécaniciens télécommunications

L'organisation d'une épreuve spécifiquement dédiée aux besoins de H-ICTRA comportant un QCM « électricité générale » non éliminatoire a permis de résoudre cette problématique. Les besoins réduits (23 techniciens ELM/ELM ppaux) formulés par ICTRA ont pu être satisfaits.

La formation des membres des jurys

Des formations continues aux jurys de techniciens ELM sont organisées de façon ponctuelle ou sur demande afin de standardiser et de professionnaliser l'évaluation des candidats.

H-HR 143 garde comme priorité la formation des nouveaux membres des jurys avec pour objectif d'informer correctement ces derniers sur la procédure de sélection, de les former aux techniques d'entretien et de les sensibiliser aux différents biais pouvant intervenir lors de l'évaluation des candidats.

La durée des épreuves

Rappel du concept de durée d'une épreuve.

Pour mémoire, la durée d'une épreuve est mesurée par le temps qui s'écoule entre la clôture des inscriptions à une épreuve et le premier recrutement effectif d'un lauréat issu de cette épreuve.

Évolution de la durée

Alors que le délai moyen pour le déroulement de l'épreuve de technicien ELM (principal) a été ramené de 5 à 3 mois durant la période 2005-2008,

puis ensuite à une moyenne de 10 semaines en 2009, ce délai enregistre une moyenne de 8,5 semaines en 2010.

Interventions au niveau du marché

Campagne publicitaire

Les canaux en support à nos campagnes publicitaires sont les suivants : flanc de bus et de tram, cubus, bâches dans les gares, sous-verres, Euromobile, presse écrite (25 insertions néerlandophones et 29 francophones dans le quotidien Metro, journaux toutes boîtes en février-mars et juin), radio (campagne sur Anvers et Malines du 14 au 27 juin 2010) et cinéma (du 12 mai au 15 juin 2010).

Ces canaux ont été utilisés principalement en Flandres où la demande du Groupe SNCB et la pénurie en techniciens ELM sont les plus marquées.

Grâce notamment à ses actions, le nombre d'inscriptions évolue favorablement au fil des ans en Flandres :

Année	Inscriptions NL	Inscriptions FR
2008	440	1 282
2009	904	1 231
2010	1 507	619

Vu le nombre peu élevé d'épreuves francophones organisées et le fait que celles-ci ne concernaient que des techniciens ELM principaux, il est normal de constater que le chiffre des inscriptions du côté francophone ait diminué de moitié.

Approche des écoles

L'effort d'aller chercher le candidat là où il se trouve, en l'occurrence les écoles, se poursuit. Ainsi, 49 visites d'écoles secondaires techniques et professionnelles et 21 d'écoles supérieures et universités ont été organisées en 2010 presque exclusivement dans la partie néerlandophone du pays.

Présence dans les salons de l'emploi

Tout comme l'année précédente, les collaborateurs de H-HR.14 accompagnés de représentants d'Infrabel

et de la SNCB ont assuré, en 2010, la promotion des emplois au sein du Groupe lors de 36 salons de l'emploi.

Nouveaux projets en 2011 – Conclusions

Les projets suivants seront mis en œuvre ou intensifiés :

- le plus important projet sera celui de drainer les écoles secondaires et supérieures vers les ateliers, les gares importantes et d'offrir à ces visiteurs la possibilité de s'inscrire à nos épreuves directement sur Internet ;
- le développement d'une nouvelle image ELM pour nos campagnes de recrutement ;
- la création d'un mini journal pour les métiers techniques qui sera remis lors des bourses à l'emploi ;
- l'exploitation plus intensive des vidéos ELM sur les sites de recrutements ;
- dans le cadre de « Refer a friend » une campagne spécifique sera organisée de manière à mieux attirer l'attention sur ce profil ;
- la réalisation des cours et formation donnée par le VDAB de manière à améliorer le taux de réussite aux épreuves ;
- l'organisation d'info sessions en collaboration avec FOREM/ACTIRIS pour les techniciens (ppaux) ELM en Wallonie ;
- la réflexion sur les possibilités d'introduire plus de « pratique » au niveau des épreuves proposées aux candidats ;
- l'accès à nos épreuves à des titulaires de diplômes de niveau inférieur ;
- les bureaux de sélection poursuivront leurs efforts de « headhunting »

3. Grade d'ajusteur-conducteur d'atelier matériel roulant

Le grade d'ajusteur-conducteur d'atelier matériel roulant a été créé par l'avis 73 H-HR/2010.

Dans cet avis, il est notamment prévu :

- qu'une épreuve spéciale donnant accès à ce nouveau grade devait

être organisée et que les lauréats devaient être installés par priorité dans leur siège de travail d'utilisation ;

- que l'avis 57 H-HR/2006 (Allocation spéciale pour la conduite d'engins de traction dans la cour des ateliers) était supprimé avec effets au 1/01/2011. Il s'agissait alors de la date estimée pour les premières installations dans le nouveau grade.

Étant donné que cette épreuve spéciale a été organisée par l'avis 93 H-HR/2010 et que les lauréats seront installés le 1/04/2011, il est proposé d'octroyer l'allocation dont question ci-dessus jusqu'aux prestations de mars 2011.

Il est également proposé d'installer les lauréats d'office (et non par priorité) dans leur siège de travail d'utilisation.

Nous avons demandé et obtenu l'organisation d'une nouvelle épreuve pour les cheminots qui n'étaient pas recertifiés pour les brevets A4- A3

4. Majoration des taux horaires de base des primes de productivité.

Ce dossier a déjà fait couler beaucoup d'encre depuis le protocole d'accord 2008-2010.

La Société propose que cette majoration s'effectue à partir du 1.01.2010 de la manière suivante :

- 0,0294 à 100 % pour les taux de base repris dans l'annexe 5 du fascicule 520 ;
- 0,0710 à 100 % pour les taux de base repris à l'annexe de l'avis 46PR/2001.

Nous avons refusé ce dossier étant donné qu'un groupe de travail paritaire a décidé d'appliquer un forfait pour l'ensemble des bénéficiaires des primes de productivité et de l'allocation-prime.

Suite sera donnée lors de la SCPN du 6 avril 2011. ■

Votre sécurité sociale en danger

Si rien n'est fait, le déficit de la sécurité sociale atteindra, les années à venir, quatre milliards d'euros. Et pourtant, les dernières décennies, beaucoup de personnes ont vu leur situation sociale se dégrader. Des temps difficiles s'annoncent en Belgique ; nous sommes arrivés à un croisement. Le budget de l'État présente un déficit annuel de 20 milliards d'euros, la spéculation financière a causé une flambée du chômage et à cela s'ajoute le défi du vieillissement de la population.

Pour faire face, demain encore, aux risques de la vie comme la maladie ou le chômage, il est indispensable que l'édifice de la sécurité sociale fédérale soit sauvé. En effet, sans notre sécurité sociale, plus d'un quart des Belges seraient plongés dans la pauvreté.

La solidarité est et reste le principe de base pour une société chaleureuse. Il s'agit d'un choix de société. Un choix que le futur gouvernement fédéral devra faire.

Ce livre contribue à une meilleure compréhension de la sécurité sociale, tout en formulant, au travers d'une approche syndicale, des propositions d'économies et d'améliorations.

Jef Maes est le directeur du département social du bureau d'études de la FGTB fédérale.

Jef Maes, Votre sécurité sociale en danger, Éd. Présence et Action culturelles, Bruxelles, février 2011, 110 p., 10 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'absurdité poussée à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
- 4 / Dossier • La CGSP wallonne en campagne
« Penser alternatif, agir collectif »
- 6 / Opinion • Pacte de l'Euro : attention,
danger !
- 7 / Analyse • L'austérité pèse sur
le secteur public en Europe
- 8 / IRB • Pour une loi de financement solidaire
et équitable

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Recouvrer 8 heures de notre dignité !
- 10 / Compte rendu de la sous-commission
paritaire du 28 février 2011
- 16 / À lire

Internet : www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique